**AJAVA**

Association Jeunes A Ville d’Avray

12 rue de sèvres 92410 Ville d’Avray  
 **01.47.09.65.09**

A Ville d’Avray, le 22.03.18

**Objet : SEJOUR ETE 2018**

Madame, Monsieur,

**Du Mercredi 4 au Dimanche 15 Juillet 2018** certains jeunes de l’AJAVA, partiront au séjour d’été organisé par l’AJAVA et Planète Vacance. Le séjour se déroulera dans la région de la Côte Landaise, le groupe sera logé dans un camping à Vieux Boucau.

Voici le descriptif du séjour:

* ***Hébergement***: Appartement/bungalow/tente.
* ***Les Repas*** : Confectionnés par un traiteur et pris dans un espace couvert.
* ***Le Transport*** : **en TRAIN**
* ***Le programme sportif*** : **7 séances de surf** pour progresser encore plus (au lieu de 5 habituellement), Randonnée VTT, Parc Aquatique, Beach Volley, Football, skimboard, balade en skate, atelier de recyclage, concert privé….
* ***Les activités complémentaires*** : Visite de Biarritz, Plages, Balades Touristiques, Soirées à thèmes...
* ***Les Tarifs du Séjour*** :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **TARIFS 2018** | | |
|
| **Quotient Familial** | **QF N°** | **TARIF** |
| <349 Euros à 615 euros | 1 | 595,00 € |
| De 615,01 à 1170Euros | 2 | 665,00 € |
| De 1170,01 à 1675 euros et plus | 3 | 705,00 € |
| Hors Commune | 4 | 800,00 € |

**Possibilité d’autofinancement et de payer en plusieurs fois**

**Pour les familles qui auraient besoin d’une aide n’hésitez pas à nous contacter.**

* ***Le paiement :***

**Il vous est demandé pour bénéficier du Quotient Familial de fournir votre avis d’imposition pour chaque parent de l’année 2017 dés l’inscription sinon votre enfant payera le séjour plein tarif.**

Ce séjour est déclaré auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Pour financer ce séjour, les bons vacances de la Caisse d’allocations Familiale, les chèques vacances délivrés par certaines entreprises, les chèques loisirs Pass92 sont acceptés.

Le coupon réponse joint est à rapporter à l’AJAVA le plus rapidement possible avec un chèque d’acompte de 150 €. La remise du coupon et du chèque validera la réservation d’une place pour le jeune sur le séjour.

Pour tous renseignements complémentaires ou pour toutes difficultés relatives au règlement du séjour, vous pouvez contacter le directeur de l’AJAVA M. Guillaume VANIER au 01.47.09.65.09, ou venir le rencontrer.

Pour l’AJAVA, le directeur

Guillaume VANIER

-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**AUTORISATION PARENTALE OU DES TUTEURS LEGAUX**

**Activité : *SEJOUR D’ETE* Date**: ***4 au 15 Juillet 2018***

Je soussignée Madame, Monsieur………………………………… responsable de l’enfant…………………………….autorise celui-ci à participer au Séjour d’été 2018 organisé par l’AJAVA, qui aura lieu du 4 au 15 Juillet 2018.

Je vous transmets également l’acompte de 150 Euros à l’ordre de l’AJAVA en attendant de recevoir prochainement le dossier d’inscription complet de mon enfant..

**Annulation du séjour du fait du participant :** Le montant des retenues est le suivant :

. Annulation à plus de 30 jours avant le départ, retenue de 30% du prix total du séjour.

. Annulation entre 30 jours et 6 jours avant le départ, retenue de 70% du prix total du séjour.

. Annulation à 5 jours ou moins avant le départ, retenue de la totalité du montant du séjour.

. Un séjour commencé est intégralement dû, quelles que soient les raisons invoquées.

**SI VOUS NE REMETTEZ PAS VOTRE FICHE D’IMPOSITION 2016 A L’INSCRIPTION NOUS CONCIDERONS QUE VOTRE ENFANT PAYERA LE PLEIN TARIF POUR CE SEJOUR. Merci de votre compréhension.**

A Ville d’Avray, le ……………..

Signature du représentant légal